

Procès-verbal du Conseil Municipal
Du 08 décembre 2022

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente, en séance publique, le jeudi 08 décembre 2022, à 18 heures 30, sous la présidence de Monsieur DONA Mario, Maire,

Etaient présents : Monsieur YOUNOUS Adep, Madame BOULLARD Annick, Madame BERLEZ Marie-Christine, Messieurs ADAM Christian, CROISY Richard, GIFFARD Claude, Mesdames BOUCHER Mélanie, VITTU Marie-Pierre, Messieurs LELONG Gianni, QUENEUILLE Sébastien.
formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents excusés : Monsieur GILLET Jean-Marc (pouvoir à Mme BOULLARD)
Madame OBRY Christelle (pouvoir à M. CROISY)
Madame DEPOILLY Tiphany
Monsieur MARTIN Patrick (pouvoir à M. ADAM)

Secrétaire de séance : Madame BOULLARD Annick

Le procès-verbal de la réunion du 19 octobre 2022 est approuvé à l'unanimité.

Les points inscrits à l'ordre du jour sont les suivants :

- 1) Présentation de Madame Elsa GAUFRETE, future Secrétaire de Mairie
- 2) Points sur les travaux
- 3) Tarifs communaux 2023
- 4) Budget Commune : DM n°4
- 5) Nomination d'un correspondant incendie et secours
- 6) Motion sur la demande d'indexation de la DGF sur l'inflation
- 7) Questions diverses

En préambule, Monsieur le Maire indique que les statistiques concernant la reprise du covid 19 ne sont pas bonnes, d'où sa décision de porter à nouveau un masque à la réunion. Il demande aux élus de se montrer vigilants.

1) Présentation de Madame Elsa GAUFRETE, future Secrétaire de Mairie

Depuis une semaine, Madame Elsa Gaufrette est en doublure avec Madame Agnès Gillmann. La date de départ de Madame Gillmann n'est toujours pas connue à ce jour, en raison de la réforme des retraites. Monsieur le Maire fait part de la carrière professionnelle de Madame Elsa Gaufrette, qu'il estime riche. Parmi une dizaine de candidatures reçues, 4 ont été sélectionnées et reçues en entretien. A l'issue, c'est donc Madame Gaufrette, qui a été retenue. Monsieur le Maire énumère sa carrière. Elle a commencé agent d'entretien puis ATSEM, a ensuite effectué des missions d'intérim, avant d'être lauréate au concours externe d'adjoint administratif. Par la suite, elle a également été lauréate au concours externe de rédacteur. Depuis, elle exerce sur trois communes. Monsieur le Maire la remercie d'être venue à Etalondes et lui souhaite une bonne carrière. Monsieur Younous prend la parole et lui souhaite la bienvenue au nom du Conseil Municipal.

2) Points sur les travaux

Monsieur le Maire rappelle que des recrutements d'agents polyvalents bâtiments et espaces verts sont prévus en début d'année pour faire face à l'accroissement d'activité à venir.

Il constate l'augmentation du coût de l'énergie. Entre novembre 2021 et novembre 2022, les tarifs ont augmenté de 258 % pour la salle polyvalente et de 225 % pour le groupe scolaire. Il indique que le bouclier tarifaire va diminuer en 2023, et la hausse des prix va continuer. Il est donc urgent d'effectuer des travaux dans le cadre de la transition énergétique.

Il rappelle la décision prise de remplacer les lampes sodium par des leds au stade en complément de l'éclairage public. Ces travaux devaient démarrer fin décembre mais ne pourront se faire qu'au 1^{er} trimestre 2023. Malgré l'insistance de Monsieur le Maire, la Société Forlumen n'est pas en mesure de donner une date d'intervention. Quand l'éclairage public sera changé, on devrait obtenir une économie de 50 % sur ce poste. Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal a décidé à la séance du 19 octobre dernier de ne pas éteindre

l'éclairage public la nuit. En revanche, l'intensité sera baissée de 23 heures à 5 heures, ce qui permettrait d'accroître les économies espérées.

Il indique que la construction de la cantine a déjà augmenté de 18 %, ce qui représente entre 150 et 180 000 € en 6 mois.

Les radiateurs de l'école vont aussi être changés. Le prix est passé de 33 000 € il y a 6 mois à 43 000 € aujourd'hui, en raison de l'augmentation du coût des matériaux.

Puis, Monsieur le Maire fait le point sur les travaux en cours ou à venir. Un tableau récapitulant toutes les opérations est distribué aux élus. Monsieur le Maire revient sur les principaux travaux.

a/ groupe scolaire : Le coût du chauffage explose avec l'augmentation des tarifs d'électricité. Des travaux sont déjà identifiés et prévus avec des subventions accordées. Une partie sera réalisée en régie (pose de nouveaux radiateurs avec un système de pilotage, changement de l'éclairage par des leds, pose d'une VMC) et une autre par une entreprise (isolation intérieure). Monsieur le Maire espère que ces travaux pourront être réalisés dans un délai d'un an, sachant qu'ils ne pourront se faire que pendant les vacances scolaires et les mercredis.

Monsieur Lelong demande si le plancher de la garderie sera simplement remplacé. Monsieur le Maire lui répond que si l'humidité est traitée dans la cave au dessous, il ne sera pas nécessaire de faire une dalle.

Le rejointoyage des murs extérieurs de la garderie sera fait aussi en régie.

b/ salle polyvalente : Tout comme l'école, le coût du chauffage explose avec l'augmentation des tarifs d'électricité. On ne peut plus attendre que les travaux de modification de la salle polyvalente soient réalisés. Il n'est pas possible non plus d'attendre l'attribution d'hypothétiques subventions pour lancer un programme de travaux car les délais peuvent aller de 6 mois à 1 an pour avoir le retour des aides. Dans ce délai, le coût des matériaux aura augmenté et le coût du chauffage aussi. Un plan d'actions est donc nécessaire pour réduire la consommation d'électricité. En priorité, l'isolation thermique couplée à une isolation phonique des baies en plexiglass sera réalisée coté salon de coiffure, en principe en régie, ou par entreprise si la logistique est trop importante. Pour ce qui concerne l'isolation du plafond, Monsieur le Maire attend le résultat d'une expertise et un devis pour savoir si les plaques chauffantes sont capables de supporter un isolant au dessus. La programmation du chauffage sera modifiée. Les détecteurs de températures vont être déplacés.

Monsieur le Maire liste les différentes actions à mettre en place inscrites dans le tableau distribué aux élus.

Monsieur Lelong demande si quelque chose est prévu au niveau du toit comme une membrane blanche, qui éviterait la surchauffe l'été et isolerait l'hiver.

Monsieur le Maire lui répond que cette possibilité a été évoquée par l'entreprise consultée pour faire un devis.

En parallèle à ces travaux, des actions de pédagogie et de sensibilisation seront à mener auprès des utilisateurs de la salle. Le règlement intérieur devra être modifié. Il faudra peut-être aussi voir à installer un compteur d'électricité spécifique à la salle polyvalente.

c/ mise aux normes signalisation routière et création directionnelle

Monsieur le Maire indique que lors des réunions de quartier, près de 130 doléances ont été émises, principalement concernant la voirie et plus particulièrement les excès de vitesse. Il fait part du relevé des radars pédagogiques : rue de Flocques, des pointes à 137 km/h ont été relevées, et rue du village 106 km/heure. Les radars seront bientôt déplacés.

La signalisation routière est déficiente. L'entreprise Top Signalisation a été retenue pour effectuer les travaux. Afin de respecter les engagements en terme d'écoute des réunions de quartier, les travaux se portent à 41 726 €. Ils devraient commencer courant décembre sous réserve des conditions météo. En parallèle à ceux réalisés par l'entreprise, certains petits travaux seront faits en régie.

La liste des travaux est communiquée dans le tableau remis aux élus.

Monsieur Lelong regrette que la Commission de Sécurité n'ait pas été associée pour la préparation de ce programme de travaux.

Monsieur le Maire lui répond que ces actions ont été examinées dans le cadre d'une réunion qu'il a organisée commune aux Commissions Développement Durable et Sécurité. Chacun des membres de ces 2 commissions a pu s'exprimer et certaines propositions pourtant validées au cours de réunions précédentes ont été modifiées à cette occasion.

Monsieur Lelong demande de lui communiquer la date de cette réunion. Monsieur le Maire ne l'ayant pas en tête, il la lui communiquera ultérieurement.

Monsieur Lelong estime que tout est déjà décidé d'avance et que les réunions ne servent à rien. Monsieur le Maire lui répond que cela n'est pas un fait, mais un sentiment.

Madame Boucher regrette que la rue du Mesnil Sterling ne fasse pas partie des aménagements prévus, alors qu'en réunion de quartier, la vitesse a été citée comme un problème majeur. Elle indique qu'il y a encore eu un accident récemment à l'intersection de la rue du Mont Vitot et de la rue du Mesnil-Sterling. Elle déplore qu'il faille un mort pour réagir.

Monsieur le Maire confirme qu'il n'y a rien de prévu pour cette rue dans la première série de travaux en 2022/2023. Ils seront programmés en 2023/2024. Le Bureau d'études ARTER qui a fait un diagnostic de la circulation sur la commune n'a rien proposé pour la rue du Mesnil-Sterling. Le problème principal se situe au carrefour des rues du Mesnil-Sterling et de la rue du Mont-Vitot. Des bandes rugueuses seront installées rue du Mont Vitot pour obliger à ralentir. Des stops seront également posés et le stationnement sera revu. Une fois tous ces aménagements installés, on attendra un peu pour voir comment cela fonctionne, avant d'adapter éventuellement les dispositifs.

Monsieur le Maire signale par ailleurs que les priorités vont être modifiées dans certaines rues, pour faire ralentir les véhicules sur les axes principaux. A titre d'exemple, dans la rue de la Vierge, l'Impasse Sainte Barbe (déjà prioritaire aujourd'hui), la Fermette, la rue du Mesnil-Sterling, le lotissement Gaërel seront prioritaires sur la rue de la Vierge. Les lotissements Dupont et le Clos ne changeront pas. Une fois ces changements réalisés, on fera le point en 2024 sur leur efficacité.

Madame Boucher évoque le projet de priorité à droite à la sortie de la rue du Mesnil-Sterling sur la rue de la Vierge. Elle constate que, vu le manque de visibilité au débouché de la rue du Mesnil-Sterling sur la rue de la Vierge, les usagers de la route seront obligés de s'arrêter pour s'assurer que la voie est libre avant de s'engager dans la rue de la Vierge.

Monsieur Lelong aurait préféré qu'on mette des stops partout. Il regrette qu'aux réunions de la Commission Développement Durable tout soit décidé à l'avance.

Monsieur le Maire indique que les décisions ont été prises de manière collégiale. S'il avait fait les présentes remarques au cours des réunions de cette Commission, peut-être que le choix des aménagements aurait été différent.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a acheté 10 barrières de sécurité supplémentaires en particulier pour répondre à l'Association la Renaissance qui en réclame toujours.

d. Equipement COVID et PCS

Monsieur le Maire indique que le projet de Plan Communal de Sauvegarde (PCS) envoyé à la Préfecture a fait l'objet de demandes des modifications de cette administration. Les corrections sont en cours. Quand il sera validé par la Préfecture, le DICRIM (plaquette d'information sur les risques et mesures à prendre en cas d'alerte) sera distribué aux habitants, en même temps que le bulletin d'information de la Commune. Une réunion d'information de la population sera également organisée courant février dans la salle polyvalente pour présenter le DICRIM.

Sur le plan de la logistique, du matériel de communication est en cours d'acquisition (talkies-walkies) et Monsieur Martin a été chargé d'identifier et de localiser les moyens matériels disponibles.

e. Restaurant Scolaire

Le dossier de permis de construire est en cours d'élaboration. Dans le meilleur des cas, les travaux devraient débiter en mars 2023, pour une mise en service en décembre 2023 ou janvier 2024.

Madame Boucher indique qu'elle a lu dans la presse que le coût de la cantine scolaire s'élevait à 800 000 €.

Monsieur le Maire lui répond que ce chiffre est TTC. Il ajoute que si l'on ne réalise pas le projet de cantine, la rénovation de la mairie -salle polyvalente est compromise.

Madame Boucher demande où en sont les subventions. Monsieur le Maire répond que celle de l'Etat a été obtenue. Celle du Département est en attente.

Monsieur Adam souhaite savoir qui aura la charge de la pose des panneaux photovoltaïques sur le toit de la cantine.

Monsieur le Maire lui répond que le SDE 76 n'ayant plus donné de nouvelles, la Commune installera elle-même les panneaux et récupérera l'électricité pour alimenter la cantine, voire l'école.

Monsieur Croisy précise le coût de cette installation : 350 €/le m²

f/ Eglise

Monsieur le Maire remercie à nouveau les participants aux Journées du Patrimoine ainsi que l'entreprise qui a travaillé au rejointoyage des murs extérieurs de l'église. La 1^{ère} campagne de travaux est terminée. La restauration extérieure et intérieure de l'église sera poursuivie en 2023. Des devis seront à demander pour les gros travaux (cf. tableau distribué aux élus).

g/Cimetière

Le projet de réaménagement et de modernisation du cimetière vise à le rendre plus accueillant et à répondre à la demande d'un certain nombre d'administrés notamment pour ce qui concerne la création d'un colombarium et d'un jardin du souvenir. Ces deux équipements seront créés sur l'emprise de l'ancienne station d'épuration.

Monsieur le Maire remercie les 3 élus volontaires, Messieurs Giffard et Queneuille et Madame Obry qui ont accepté de prendre en charge ce dossier.

Monsieur le Maire et Monsieur Giffard ont visité le cimetière de la Ville d'Eu pour se rendre compte de ce qu'il est possible de faire.

Toutefois, Monsieur Giffard souligne que l'on ne peut pas s'aligner sur les aménagements de ce cimetière car la Commune d'Etalondes ne dispose pas des mêmes moyens financiers.

Monsieur le Maire souhaite que les allées centrales soient accessibles aux personnes à mobilité réduite en créant des bandes de roulement.

Monsieur Younous insiste sur l'importance de cet aménagement car il a été témoin des difficultés d'une personne en fauteuil roulant pour se déplacer lors d'une inhumation récente.

La reprise des concessions en état d'abandon est lancée. Un inventaire des concessions en mauvais état a été réalisé.

La question du stationnement gênant sur la route départementale devant le cimetière est soulevée par Monsieur Younous, et ce alors que le parking sur le côté est vide.

Monsieur Adam précise qu'étant hors agglomération, les véhicules garés à cet endroit sont en infraction.

Monsieur le Maire indique qu'il a été prévu de déplacer la limite d'agglomération pour intégrer le cimetière dans l'agglomération et de créer des places de parking le long de la route.

Monsieur Giffard est d'avis d'interdire le stationnement à cet endroit car la route n'est pas large.

Monsieur le Maire propose de soumettre ce projet d'aménagement aux Commissions Développement Durable et Sécurité.

3) Tarifs communaux 2023 :

Monsieur le Maire informe que l'augmentation du coût de la vie et l'inflation sont de l'ordre de plus 10 % en un an. Pour pallier à l'augmentation énergétique, il est proposé d'augmenter les tarifs communaux de 5 %.

Il indique que l'occupation régulière ou occasionnelle n'est pas facturée. Il va se renseigner car il pense que cela n'est pas réglementaire. Il indique que les régies ont été supprimées. Il envisage de créer un forfait casse et la pose d'un compteur.

Madame Vittu demande si la salle polyvalente est beaucoup louée. On lui répond que la prochaine location sera en avril 2023.

Monsieur le Maire rappelle que les associations sont prioritaires dans la réservation de la salle polyvalente. En principe, elles ont droit à la gratuité 2 fois par an, mais si l'on regarde sur le planning de réservation de la salle, on constate que certaines dépassent ce nombre.

A l'unanimité, le Conseil Municipal vote les tarifs communaux pour 2023 comme suit :

Concessions cimetière (prix au mètre carré)	Concession de 15 ans	41 €
	Concession de 30 ans	63 €
	Concession perpétuelle	153 €
Droit de place (par jour d'occupation)	Occupation régulière ou occasionnelle	23 €
Location salle polyvalente chèque de caution à la réservation : 155 € forfait ménage : 60 € coût du chauffage inclus dans le tarif de la salle	Associations communales : sans cuisine avec cuisine	70 € 142 €
	Contribuables d'Etalondes <u>Vin d'honneur</u> : *Tarif hiver : 177 € (du 01/01 au 19/03 et du 23/12 au 31/12) * Tarif printemps et automne : 134 € (du 20/03 au 20/06 et du 23/09 au 22/12) * Tarif été (du 21/06 au 22/09) : 91 €	Non Contribuables d'Etalondes <u>Vin d'honneur</u> : * Tarif hiver : 257 € (du 01/01 au 19/03 et du 23/12 au 31/12) * Tarif printemps et automne : 214 € (du 20/03 au 20/06 et du 23/09 au 22/12) * tarif été : (du 21/06 au 22/09) : 171 €
	<u>Location 1 jour (en semaine)</u> *Tarif hiver : 236 € (du 01/01 au 19/03 et du 23/12 au 31/12) * Tarif printemps et automne : 192 € (du 20/03 au 20/06 et du 23/09 au 22/12) * Tarif été (du 21/06 au 22/09) : 149 €	<u>Location 1 jour (en semaine)</u> *Tarif hiver : 361 € (du 01/01 au 19/03 et du 23/12 au 31/12) * Tarif printemps et automne : 318 € (du 20/03 au 20/06 et du 23/09 au 22/12) * Tarif été (du 21/06 au 22/09) : 275 €
	<u>Location week-end (2 jours obligatoirement)</u> *Tarif hiver : 471 € (du 01/01 au 19/03 et du 23/12 au 31/12) * Tarif printemps et automne : 385 € (du 20/03 au 20/06 et du 23/09 au 22/12) * Tarif été (du 21/06 au 22/09) : 298 €	<u>Location week-end (2 jours obligatoirement) :</u> *Tarif hiver : 617 € (du 01/01 au 19/03 et du 23/12 au 31/12) * Tarif printemps et automne : 531 € (du 20/03 au 20/06 et du 23/09 au 22/12) * Tarif été (du 21/06 au 22/09) : 444 €

4) Budget Commune : D.M. n°4

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote la décision modificative n°4 suivante sur le budget communal :

I – Fonctionnement :

- a) Dépenses : chap.11 c/615221 entretien des bâtiments communaux : -2.000 €
chap 65 : c/ 65548 – autres subventions: +2 000 €

Monsieur le Maire précise que cette demande d'ajout au compte 65548 s'explique par le fait qu'on avait prévu de payer la participation à la Région Normandie pour le transport scolaire des collégiens et lycéens pour l'année 2021 – 2022 sur le budget 2022. Or, la Région a envoyé en novembre la demande de règlement pour l'année scolaire 2022 – 2023 et il ne sera pas possible d'attendre le début de l'année 2023 pour payer.

Monsieur Lelong demande à connaître le solde disponible sur le c/615221 où se trouve la réserve de la Commune.

Monsieur le Maire lui répond que depuis le budget primitif, un crédit de 23.300 € a été retiré de l'enveloppe pour faire face aux besoins d'autres chapitres. Il reste un disponible de 1.430.651 €.

5) Nomination d'un correspondant incendie et secours

La loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels (dite loi Matras) prévoit, dans son article 13, la nomination au sein des conseils municipaux d'un correspondant incendie et secours.

Ce correspondant doit être l'interlocuteur privilégié du SDIS sur les questions relatives à la prévention, à la protection et à la lutte contre les incendies. « Il a pour missions l'information et la sensibilisation du conseil municipal et des habitants de la commune sur les questions de prévention et d'évaluation des risques de sécurité civile, sur les mesures de sauvegarde, sur l'organisation des moyens de secours et sur la protection des personnes, des biens et de l'environnement et aux secours et soins d'urgence aux personnes victimes d'accidents, de sinistres ou de catastrophes ainsi qu'à leur évacuation. »

Le décret n° 2022-1091 du 29 juillet 2022 précise que le correspondant incendie et secours doit être désigné par le maire auprès de ses adjoints ou des conseillers municipaux dans les communes qui ne disposent pas déjà d'un adjoint au maire ou d'un conseiller municipal chargé des questions de sécurité civile.

Ce décret, codifié dans l'article D 731-14 du code de la Sécurité intérieure précise les missions affectées à cet élu désigné. Ainsi, dans le cadre de ses missions d'information et de sensibilisation des habitants et du conseil municipal, le correspondant incendie et secours peut, sous l'autorité du maire :

- participer à l'élaboration et la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels, administratifs et techniques du service local d'incendie-.et de secours qui relève, le cas échéant, de la commune;
- concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de la commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde;
- concourir à la mise en œuvre par la commune de ses obligations de planification et d'information préventive ;
- concourir à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie de la commune.

Le correspondant incendie et secours désigné devra informer régulièrement le conseil municipal des actions qu'il mène dans son domaine de compétence.

La désignation de cet élu permettra également de faciliter l'appropriation et l'application de vos pouvoirs de police en matière de sécurité civile et notamment dans les domaines de la prévention et la sécurité incendie dans les ERP, l'élaboration du plan communal de sauvegarde et la diffusion du DICRIM au sein des communes dont il est rappelé l'importance dans la diffusion de la culture du risque auprès de la population.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Monsieur Christian Adam, correspondant incendie et secours.

6) Motion sur la demande d'indexation de la DGF sur l'inflation

Monsieur le Maire fait part de la proposition de motion de Madame Brulin Céline, Sénatrice de la Seine-Maritime portant sur la demande d'indexation de la DGF sur l'inflation. Pour ce qui concerne la Commune d'Étalondes, il déplore la baisse constante de la DGF : 49.034 € cette année contre 71.397 € en 2019. La baisse de la DGF subie par la Commune est liée à la baisse de la population. Etalondes est une commune vieillissante. Il donne pour exemple le nombre d'habitants de plus de 60 ans : 326 personnes sur un total de 1064 habitants. C'est la raison pour laquelle il insiste sur la nécessité de mener des actions pour rendre la commune attractive pour les jeunes générations.

Puis, il donne lecture de la motion proposée par Madame Brulin :

« Notre pays traverse une période d'inflation record : gaz, électricité, produits alimentaires, matières premières..., tout augmente dans des proportions que les budgets des communes comme ceux des ménages ne peuvent plus suivre.

En parallèle ; les moyens accordés aux communes pour, assurer leurs missions sont en baisse constante. En 5 ans ; les concours financiers de l'Etat ont diminué de 50 milliards d'euros, Dans le projet de budget 2023, l'Etat demande encore une fois aux Collectivités un nouvel effort de réduction de leurs finances.

De plus, au fur et à mesure de ses modifications, cette DGF essentielle à nos budgets est devenue inéquitable.

Or, l'article 72-2 de la Constitution dispose qu'une dotation comme la DGF, n'est pas une subvention mais une contrepartie que l'Etat doit aux collectivités territoriales à chaque fois qu'il supprime une imposition dont elles recevaient le produit ou qu'il leur transfère une charge l'exercice d'un service public.

En ce sens, la DGF doit être revalorisée chaque année par rapport à l'évolution des prix et ce dès 2023 où l'inflation est très importante.

C'est pourquoi, le Conseil Municipal d'Etalondes demande solennellement au Gouvernement d'indexer la DGF sur l'inflation.

La Commune d'Etalondes rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes et leurs intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique.

C'est pour toutes ces raisons que la commune d'Etalondes demande qu'à compter de 2023, la Dotation Globale de Fonctionnement évolue au minimum chaque année en fonction d'un indice égal au taux d'évolution de la moyenne annuelle du prix de la consommation des ménages, hors tabac, associé au projet de loi de finances de l'année de versement, arrondi au demi entier supérieur ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la motion.

1) Questions diverses

*Madame Boucher pense que la création d'une crèche aurait dû être un projet prioritaire par rapport à la cantine scolaire. En effet, il y a de moins en moins d'assistantes maternelles à Etalondes : 15 il y a 10 ans, 2 aujourd'hui. Il aurait fallu la créer dans le cadre du RPI car Saint Rémy-Boscrocourt est aussi touché par la baisse des assistantes maternelles. Selon elle, si les parents trouvent un moyen de garde sur la Ville d'Eu, ils poursuivront sur la même commune pour la scolarisation de leurs enfants.

Monsieur le Maire indique que les écoles d'Etalondes et de Saint Rémy-Boscrocourt sont attractives pour les gens de l'extérieur puisque sur les 157 enfants qui y sont scolarisés, une trentaine vient de l'extérieur. Il faut féliciter les enseignants et le SIVOS qui ont œuvré à la bonne réputation des deux écoles.

Monsieur Younous se joint à Monsieur le Maire pour adresser ses félicitations aux enseignants et au SIVOS, mais il indique qu'il ne faut pas oublier les 2 communes qui font aussi des efforts importants.

Monsieur le Maire regrette de ne pas avoir pu acquérir le Presbytère où il aurait pu créer une Maison d'Assistantes Maternelles (MAM).

*Monsieur le Maire donne le planning des réunions pour 2023 (réunions de conseil municipal, réunions courrier et réunion maire et adjoints).

*Madame Boullard annonce que la distribution des cartes-cadeaux de fin d'année aux aînés aura lieu les 15, 16 et 17 décembre 2022. Elle distribue le planning aux personnes concernées. Elle note la disponibilité de Madame Boucher pour la distribution s'il y avait désistement d'une personne. Elle rappelle la nécessité de passer au minimum 2 fois avant de déposer un courrier dans la boîte aux lettres.

*Monsieur Giffard demande s'il est possible de changer le container à verres qui ne roule plus derrière la salle polyvalente. La demande en sera faite à la C.C.V.S.

Il demande si l'enrobé provenant du raboutage de la rue du Briquet a été récupéré. Monsieur le Maire lui répond négativement. À la vue de la quantité, Monsieur Giffard le regrette fortement car ils auraient pu servir à boucher des trous dans des chemins.

*Monsieur Lelong indique qu'il a vu qu'une réunion concernant l'EPR se tenait à Saint Pierre en Val. Il demande si c'est prévu sur Etalondes. Monsieur le Maire n'est pas du tout au courant et va se renseigner.

*Madame Vittu ne comprend pas que dans le cadre du projet d'EPR à Penly on soit à la recherche de foncier important alors que le projet de PLUI demande qu'on réduise les surfaces construites. Il y a une contradiction entre les deux.

Monsieur le Maire répond que les besoins en foncier pour le projet d'EPR seront sortis du PLUI en raison de son intérêt public général. A cette occasion il fait le point sur l'état d'avancement du PLUI. Celui-ci devrait être applicable mi 2023. Il y aura 50% de zones constructibles en moins et celles qui seront maintenues se concentreront dans les centres bourgs.

*Monsieur Croisy demande la capacité de la salle polyvalente en places assises. Il lui est répondu qu'elle est de 180 personnes.

*Monsieur Adam indique que l'Etat va obliger les particuliers à s'équiper d'un composteur. Il demande si la Commune envisage la pose d'un composteur public pour les personnes qui n'ont pas la possibilité d'en installer un chez eux.

Monsieur le Maire indique ne pas être au courant de cette obligation.

Monsieur Queneuille indique que l'obligation sera au 1^{er} janvier 2024. Ce point devra être débattu lors d'une commission Développement Durable. Monsieur le Maire indique que la CCVS sera probablement acteur dans ce dispositif.

Les débats étant clos, la séance est levée à 21 h 30.